



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 27 juin 2022, où étaient présents le conseiller Luc Beauséjour, les conseillères Claudia Bertinotti et Muriel Lafarge, les conseillers Richard Leduc, Cédric Champagne, Patrick Lasalle, Claude St-Cyr et Alexandre Martel formant quorum sous la présidence de M. Pierre-Luc Bellerose, maire.

22-420 – PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES – HYDRO-JOLIETTE – APPROBATION

CONSIDÉRANT la nouvelle procédure d'examen des plaintes afin de moderniser le processus, de réduire le délai maximal de réponse à une plainte et de s'uniformiser avec celle d'Hydro-Québec et ceux du réseau de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 87 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la nouvelle procédure d'examen des plaintes des clients d'Hydro-Joliette.

DE TRANSMETTRE ladite procédure à la Régie de l'énergie du Québec pour approbation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Copie certifiée conforme

MÉLANIE BROUSSEAU
Assistante-greffière
28-06-2022